



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 mai 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 mai 2003

**Convention de mise à disposition des locaux occupés par la  
Médecine du Travail au profit de la Communauté d'Agglomération  
de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers* :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**Secrétaire de séance** : Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés** :

*Conseillers* :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003**

DELIBERATION D20030214

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Convention de mise à disposition des locaux occupés par la  
Médecine du Travail au profit de la Communauté  
d'Agglomération de Niort**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort est propriétaire des locaux, constituant le lot n° 410, situés au rez-de-chaussée du bâtiment D de la résidence Angélique sise rue des Equarts. Ces locaux sont occupés par le Service de la Médecine du Travail qui gère à la fois le personnel de la Ville de Niort mais également celui de la CAN.

Il convient donc de prévoir la mise en place d'une convention pour l'utilisation commune de ces locaux tenant compte à la fois de la réalité de l'occupation par le paiement d'une redevance d'occupation, du partage des charges liées au bâti lui-même mais également des charges générées par le fonctionnement du service de la médecine du travail.

Pour mémoire, une précédente délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2003 prévoyait la conclusion d'une convention entre la Ville de Niort et la CAN mais ne prenait pas en compte la redevance d'occupation. Cette délibération est donc annulée et remplacée par la présente.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à souscrire, avec la Communauté d'Agglomération de Niort, pour cet équipement, en précisant que la présente délibération remplace purement et simplement celle du 17 janvier 2003.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)